

Exclus, ne comptons que sur nous-mêmes !

Tracasseries, arnaques, mensonges, mépris, fausses promesses,... une cascade de problèmes dans des situations extrêmement fragiles ; on nous extorque **le peu de fric** dont on dispose, **nos manques** vont jusque dans nos besoins vitaux parfois, en résumé, nous vivons dans **une prison économique**, etc... **quelques soient les partis au pouvoir.**

Faisons face et répliquons, organisons notre défense pas à pas, ensemble, **solidaires**, ne restons pas isolé(e)s, discutons, **entr'aidons-nous !**

<http://exclus-en-action.fr.st>

Redevenons Moins Isolé(e)s !

exclus.enaction@free.fr

C'est aux **causes profondes de l'exclusion** et de la misère qu'il est nécessaire de s'attaquer, pour que chacun retrouve une place légitime. Il n'y a que les membres de la société, organisés sur le terrain qui peuvent le faire ! En chassant, entre autre, l'arnaque légale des plus-values (privées ou publiques) sur chaque transaction commerciale, en auto-gérant les activités de production, de distribution et de consommation. Et toutes les activités sociales.

Ne remettons pas le pouvoir ni aucune légitimité, à des beaux-parleurs, ou à un régime encore plus autoritaire. Pas de vote de contestation aux extrêmes, mais grève de l'élection ! Pour une démocratie directe sur tous nos lieux de vie et d'activités !

« *La nature des faits commis est **insupportable au corps social** comme contraire à la volonté générale exprimée par la loi. Agissant ainsi Alain Juppé, alors qu'il était investi d'un mandat électif public, **a trompé la confiance du peuple souverain.*** »

Extraits des attendus du Tribunal de Nanterre.

Le meilleur des élus peut trahir s'il n'est pas **révocable**.

Les élections passent les problèmes restent.

Ne comptons que sur nous-mêmes et nos assemblées générales souveraines pour affronter les difficultés !

Avant, pendant et après les élections !

Article 35 de la Constitution du 24 juin 1793 (1ere République Française):

« *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.* »

ne pas jeter sur la place publique – imprimerie spéciale de l'éditeur.

Tous droits de reproduction et de diffusion, par quelques moyens que ce soit, sont libres.